

II- MEMBRES -CPMP/ETR-ML

Critère et sous critères d'évaluation		Note
I	Qualification générale	35
I.1	Formation: Minimum BAC+4 en droit, en économie, dans l'ingénierie, administrateur civil ou inspecteur principal du trésor (administrateur des régies financières dans l'ancien statut) ou toute autre formation équivalente (15 points).diplôme supérieur à Bac +4 (15 pts) ; égal à Bac +4 (10 pts) ; inférieur à bac + 4 : 0 points	15
I.2	Expérience Générale: Disposer au moins 2 ans d'expérience générale dont au moins 1 ans en relation directe avec la commande publique (20 points) : Expérience inférieur à 2 ans : 0 pts ; expérience égale à 2 ans : 15 pts; expérience > à 2 ans : 1 pts par année supplémentaire et plafonnée à 20 pts).	20
II	Expérience Spécifique	55
II.1	Disposer au moins 1 an dans le domaine des marchés publics : moins de 01 an = 0 points, égal 01 an = (30 points), 2 points par année supplémentaire d'expérience sans dépasser (40 points).	40
II.2	Formation sur le système mauritanien de passation des marchés (15 points) ; 5 points par formation attestée sans dépasser (15 points)	15
III	Maitrise de l'outil informatique	5
III.1	Maitrise des logiciels Word, Excel, Power point	5
IV	Maitrise des langues	5
IV.1	Maitrise du français (oral et écrit)	3
IV.2	Maitrise de l'arabe (oral et écrit)	2
Total		100

NB : le seuil minimum de qualification est fixé a 70%

Pour la Commission

Président

Sidi JIYED



Membre

Aly Moussa DIALLO



Membre

Ahmed Cheinane MOHAMED

